

RENCONTRE POUR LA PAIX ET LES DROITS DE L'HOMME

Organisation non Gouvernementale de promotion, Défense et Protection des Droits de l'Homme au Congo, membre de la « Coalition Congolaise Publiez ce que vous Payez ! », du Réseau ESCR-Network-Economic and socio-cultural Rights, Peace Tree Net work (PTN), membre de la Coalition des ONGS pour la Cour Pénale Internationale (CPI), et du Réseau Initiative pour l'Afrique Centrale (INICA).

Pointe-Noire, le 20 Aout 2010

Communiqué de presse

N°08/2010/RPDH/BE

Transmission de la pétition des ex travailleurs de la CPC au Chef de l'Etat congolais

Les anciens travailleurs exigent la révision de leurs indemnités et l'exécution complète des termes du protocole d'accord signé entre les Gouvernements français et congolais à la fermeture de l'entreprise !

Brazzaville - Pointe-Noire, le 20 Aout 2010. A l'issue de la collecte de Cinq cent soixante deux (562) signatures des ex agents de la Compagnie des Potasses du Congo (CPC) et de leurs ayants droits, la RPDH vient de transmettre la pétition portant sur les revendications des anciens travailleurs au Cabinet du Chef de l'Etat congolais, en guise d'ultime recours.

Par cette démarche, la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) entend marquer sa solidarité à l'endroit des ex travailleurs. L'organisation s'interroge sur l'indifférence du Gouvernement congolais devant cette situation qui perdure depuis 33 ans et affecte 1200 ex agents et leurs familles, dont près de 400 ont perdu la vie à ce jour.

Au nom de la continuité de l'Etat, la RPDH sollicite l'intervention urgente du Chef de l'Etat, garant des droits et libertés fondamentales, en vue de reprendre et solder définitivement ce dossier en procédant, à part entière, au paiement des droits aussi bien des vivants que des morts, conformément aux accords signés à la fermeture de la compagnie mais également aux lois en vigueur et engagements internationaux pris par le Congo en matière des droits humains.

" Les dispositions de la Constitution du 20 janvier 2002 et celles des conventions internationales aux quelles le Congo est partie garantissent le respect des droits de l'Homme. Cependant, l'état de droit ne saurait s'affirmer avec les injustices sociales et le mépris des attentes citoyennes auxquelles on assiste régulièrement dans le pays", a dit Franck Loufoua-Bessi, Assistant aux Programmes de la RPDH.

" Il est du devoir de l'Etat d'apporter des réponses adéquates aux problématiques du respect de la dignité humaine dans le pays. Cette question impliquant les droits des travailleurs mérite enfin d'être soldée, la justice sociale en dépend", a dit pour sa part, Christian Mounzeo, Président de l'organisation.

Au regard de ce qui précède, la RPDH fait sienne les demandes des ex travailleurs, s'agissant notamment de :

- Consulter les contrats signés entre le Congo et la France concernant les assurances, sinistres, la durée d'exploitation et autres termes dudit contrat, en relation avec l'exploitation de la mine de Potasse de Makola ;
- Garantir l'exécution des termes du protocole d'accord signé à la fermeture de la CPC entre les Gouvernements français et congolais ;
- Procéder au re-calcul des droits des ex travailleurs y compris les allocations familiales, en y incluant la durée individuelle de travail de chacun;
- Procéder au paiement d'une indemnité de reconversion de Un million de francs CFA comme cela a été fait avec le personnel expatrié.

Enfin, la RPDH recommande au Gouvernement congolais de :

- garantir le respect des dispositions constitutionnelles et des textes réglementaires en vigueur en matière de droit du travail ;
- Se conformer au Pacte international relatif aux droits économiques et sociaux, en ses articles 6 - alinéa 2 - et 7 ;
- Garantir l'application de la disposition C95 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur la protection du salaire ;
- Se conformer à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et aux autres instruments internationaux sur les droits humains, ratifiés par le Congo.

Le Bureau Exécutif

Contacts Presse :

Christian Mounzeo, Président 242 595 52 46,

Franck Loufoua-Bessi, Assistant aux programmes, 242 550 45 20

E-mail : rp.dh@laposte.net,

Notes:

1] Les négociations, qui ont eu lieu respectivement du 8 au 10 juillet 1977 à Brazzaville et Pointe-Noire, et du 2 août au 9 septembre 1977 à Paris en France, n'ont associé aucun délégué du personnel ou responsable syndical.

2] Avec en sus un supplément de un million (1.000.000) de francs CFA, au titre de prime de reconversion.